

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2024

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2024 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.ccpom.fr

Crédits photos : CCPOM, CITEO

1 La collectivité, ses compétences p. 3

2 Les temps forts de l'année p. 4

3 La prévention des déchets – actions de communication p. 7

4 La collecte p. 9

5 La valorisation – traitement p. 12

6 Les flux et tonnages annuels p. 18

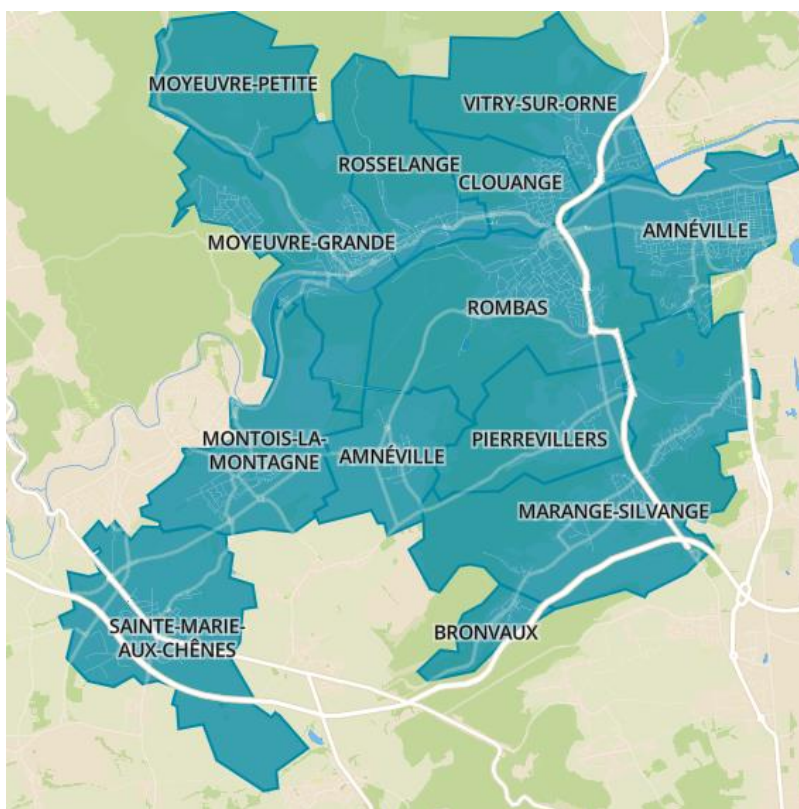
7 Les coûts – le financement p. 24

8 Perspectives pour l'année suivante p. 33



1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

12 communes adhérentes

53 361 habitants (population totale 2024)



Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupe les opérations suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchèteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets

2- Les temps forts de l'année

Distribution de sacs de tri

Suite à l'évolution des consignes de tri début 2023, la CCPOM distribue aux habitants de maisons individuelles et petits collectifs des sacs de tri transparents, adaptés aux nouvelles consignes de tri.

Début 2024, 73 permanences ont été organisées dans les communes, et 10 598 foyers ont pu ainsi récupérer leur dotation de sacs de tri pour l'année.



Tri hors foyer

La CCPOM a répondu à l'appel à projet lancé par CITEO pour développer le tri hors foyer, dans le but de pouvoir trier partout, tout le temps, même sur l'espace public.

Sa candidature a été retenue et la CCPOM va pouvoir bénéficier, et faire bénéficier les communes membres, de soutiens financiers pour s'équiper en corbeilles de rue bi-flux, c'est-à-dire où les emballages à trier et les autres déchets sont séparés.



Collecte des textiles

Un nouvel accord de partenariat a été passé avec l'association Le Relais pour collecter à titre gracieux les conteneurs textiles appartenant à l'association et ceux acquis par la CCPOM, présents sur le territoire, soit 28 conteneurs répartis sur les 12 communes.

LE RELAIS

Les textiles ainsi collectés sont triés et dirigés vers le réemploi, en France ou à l'étranger, ou le recyclage comme matière première ou chiffon d'essuyage.

Fin de l'enfouissement du tout-venant

Le marché passé avec la société CITRAVAL pour le traitement du tout-venant de déchèterie, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent pas être dirigés vers une filière de valorisation, prévoit une valorisation énergétique sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR).

Les déchets, après une étape de préparation et de broyage, vont alimenter une installation de valorisation énergétique où l'énergie est récupérée sous forme de vapeur et utilisée par des entreprises implantées à proximité, ce qui permet ainsi de limiter le recours aux énergies fossiles.

Grâce à ce procédé, la CCPOM n'envoie plus aucun déchet en enfouissement, et la totalité des déchets pris en charge par la collectivité sont valorisés, par valorisation matière ou énergétique.

Marché de collecte et traitement des déchets

Le service de collecte est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la communauté de communes, suite à l'attribution de marchés en 2022 :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective ;

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles a été relancé en 2021 et attribué à HAGANIS, pour une durée de 5 ans, avec prise d'effet au 01/01/2022.

Le marché de tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange attribué en 2022 à CITRAVAL, a été reconduit pour une durée d'un an.

Les marchés de conditionnement et reprise du papier et du verre attribués en 2020 et arrivant à leur terme le 31/03/2024 ont été renouvelés pour une durée d'un an reconductible 2 fois, à compter du 01/04/2024, et attribués à :

- Conditionnement et reprise des papiers issus de l'apport volontaire : CITRAVAL
- Conditionnement et reprise du verre : CITRAVAL.

Marché de gestion des déchèteries

Les marchés de gestion des déchèteries, arrivant à leur terme le 31/03/2024, ont été renouvelés et attribués comme suit, pour une durée de 5 ans à compter du 01/04/2024 :

Lot	Flux de déchets	Attributaire
1	Gestion et exploitation des déchèteries	CITRAVAL
2	Traitement du tout venant	CITRAVAL
3	Traitement des déchets verts	SEDE Environnement (VEOLIA Organique)
4	Traitement des gravats	EGLOG
5	Reprise de la ferraille	CITRAVAL
6	Reprise des cartons	CITRAVAL
7	Traitement du bois	Sans suite
8	Traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS)	CEDILOR
9	Valorisation du polystyrène expansé	TRIPLAST

Le lot n°7 ayant été déclaré sans suite, le marché pour le traitement du bois a été relancé et attribué à CITRAVAL.

En plus de ces prestataires, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de contrat et convention :

- VALDELIA pour les déchets d'éléments d'ameublement
- ECOSYSTEM, pour les déchets d'équipements électriques et électroniques et pour les lampes et néons
- ALIAPUR, pour les pneus
- ECO-DDS, pour les déchets dangereux spécifiques
- ECOLOGIC pour les articles de bricolage et jardinage thermique, et pour les articles de sports et loisirs
- ECOMAISON pour les articles de bricolage et jardinage et les jeux-jouets
- COREPILE pour les piles

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à EICLOR.

Lavage des conteneurs enterrés

Une campagne de lavage, désinfection et maintenance des conteneurs enterrés a été réalisée en novembre 2024 par la société NAPOLI.

Collecte des biodéchets en points d'apport volontaire

Une collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire est en place sur 4 communes pilotes : Amnéville, Clouange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne, avec en tout 24 conteneurs à biodéchets implantés.

Les biodéchets ainsi collectés sont dirigés vers une unité de méthanisation pour être valorisés. Fin 2024, un nouvel exutoire, plus proche, a été trouvé : les biodéchets sont désormais compostés, sur la plateforme de compostage SUEZ Organique de Faulquemont (57).

3 - La prévention des déchets – communication

La collectivité est engagée dans des actions de prévention qui visent à réduire les quantités de déchets collectés et traités sur le territoire, afin de maîtriser les coûts et limiter les impacts sur l'environnement.

Actions de prévention - communication

► Le Repair Café

Ce rendez-vous organisé autour de la réparation permet de réunir des amateurs bénévoles et bricoleurs pour aider à réparer les objets du quotidien en panne que chacun aura apportés.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de créer du lien social et de valoriser les savoirs faire.

En 2024, 10 Repair Cafés ont été organisés dans le bâtiment du Cap'Orne, sur le site des Portes de l'Orne à Amnéville-Rombas, plus de 205 objets ont été apportés et la majorité a été réparée.



► Le compostage

En 2024, 125 composteurs ont été vendus (85 composteurs en plastique et 40 en bois).

En complément du compostage individuel, la CCPOM développe le compostage partagé et en pied d'immeuble.

Ainsi, 8 composteurs ont été installés :

- 3 au péricolaire de Pierrevillers
- 1 pour un immeuble à Sainte-Marie-aux-Chênes
- 1 pour un immeuble à Rombas
- 2 composteurs partagés de quartier à Rombas, place de la République et rue du Petit Moulin
- 1 composteur partagé à Malancourt-la-Montagne.



Au total, depuis 2003 :

- 3244 composteurs distribués
 - o Dont 16 en pied d'immeuble,
 - o 6 composteurs partagés ou de quartier,
 - o Et 25 en établissements (écoles, périscolaires, multiaccueils).

Pour que le compostage de quartier se déroule au mieux, la CCPOM a formé des référents de site, au Cap'Orne. Chacun a pu ainsi en savoir plus sur le processus de compostage et les bons gestes, à travers une formation alliant théorie et pratique.



► **Subvention pour la réduction des biodéchets**

Afin de proposer un panel de solutions pour le tri des biodéchets à la source, la CCPOM a mis en place une nouvelle subvention pour l'achat de composteur, en bois ou en plastique, de 300 L minimum, qui vient compléter celle déjà existante pour l'achat de poulailler ou de lombricomposteur.

En 2024, la CCPOM a reçu 17 demandes de subvention : 8 pour un poulailler, 1 pour un lombricomposteur et 8 pour un composteur, et a versé un total de 977 € de subvention.

► **Les couches lavables**

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé.

12 subventions ont été versées depuis la mise en place du dispositif en 2021, aucune demande n'a été reçue en 2024.



4 - La collecte

Organisation de la collecte

La collectivité assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, dans la limite de 1100L/semaine.

Ordures ménagères résiduelles



Collectées : **1** fois par semaine pour l'habitat individuel et petit collectif.
2 fois par semaine pour l'habitat collectif et les centres villes.
6 fois par semaine pour le site thermal d'Amnéville.

Conteneurs enterrés pour l'apport volontaire : 88 conteneurs enterrés+ 2 aériens, collectés **2** fois par semaine.

Collecte en prestation de service par NICOLLIN.

Emballages recyclables



Collectés en porte-à-porte 1 fois par semaine, en sac ou en bac.

Collecte en apport volontaire :
96 points de collecte (13 aériens + 83 enterrés).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Verre



Collecte en apport volontaire
235 points de collecte (158 aériens + 77 enterrés).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Papiers



Collecte en apport volontaire : 37 conteneurs aériens.

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Biodéchets



Gestion de proximité : compostage individuel et en pied d'immeuble.

Collecte des biodéchets en points d'apport volontaire : 24 conteneurs, sur 4 communes (Amnéville, Clouange, Vitry-sur-Orne, Sainte-Marie-aux-Chênes).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Objets encombrants



1 fois par mois, sur inscription, réservé aux personnes de + 65 ans ou à mobilité réduite.

Collecte en prestation de service par EICLOR et dépôt en déchèterie.

4 déchèteries



Déchèterie d'Amnéville, de Marange-Silvange, de Moyeuvre-Grande, de Sainte-Marie-aux-Chênes.
Gestion en prestation de service par NICOLLIN jusqu'au 31/03/2024, puis par CITRAVAL.

Accès sur présentation d'une carte d'accès.

Déchets acceptés en déchèterie :

- Tout venant
- Déchets verts
- Gravats
- Bois
- Carton
- Mobilier
- Ferraille (sauf Amnéville)
- Déchets d'équipement électriques et électroniques (sauf Amnéville)
- Pneus
- Déchets diffus spécifiques
- Huile de vidange
- Huile de friture
- Piles
- Lampes et néons
- Cartouches d'encre
- Radiographies
- Batteries
- Textiles
- Articles de sport et loisirs
- Articles de bricolage et jardinage
- Articles de bricolage et jardinage thermiques
- Jeux, jouets



Informations complémentaires sur la collecte

Moyens déployés pour la collecte

Ordures ménagères - Données 2023
(données 2024 non communiquées par le prestataire)

Emballages recyclables, papiers, verre et biodéchets - Données 2024



Porte-à-porte :

4 bennes à ordures ménagères 26 tonnes et une benne à ordures ménagères de secours.

1 benne à ordures ménagères 19 tonnes
6 chauffeurs, 9 agents de collecte

Porte-à-porte :

3 bennes 26 tonnes, type Euro 6
1 benne 7.5 tonnes, type Euro 6
6 agents



Apport volontaire :

1 ampliroll avec grue

137 687 km parcourus
80 429 L de gasoil

Apport volontaire/ Biodéchets :

1 camion grue
1.5 agents

67 575 km parcourus
51 840 L de gasoil

Déchèterie



Déchèterie

5 gardiens
3 chauffeurs
3 amplirolls avec grue

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

Depuis 2014, et à nouveau en 2020 et 2022, les marchés de collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables en porte-à-porte et point d'apport volontaire imposent l'utilisation de véhicules de collecte aux normes environnementales EURO 6, afin de limiter les impacts environnementaux liés à la collecte.






L'évolution du mode de collecte du verre depuis 2018 pour une collecte uniquement en point d'apport volontaire permet également de réduire l'impact environnemental de la collecte en limitant le nombre de km parcourus.

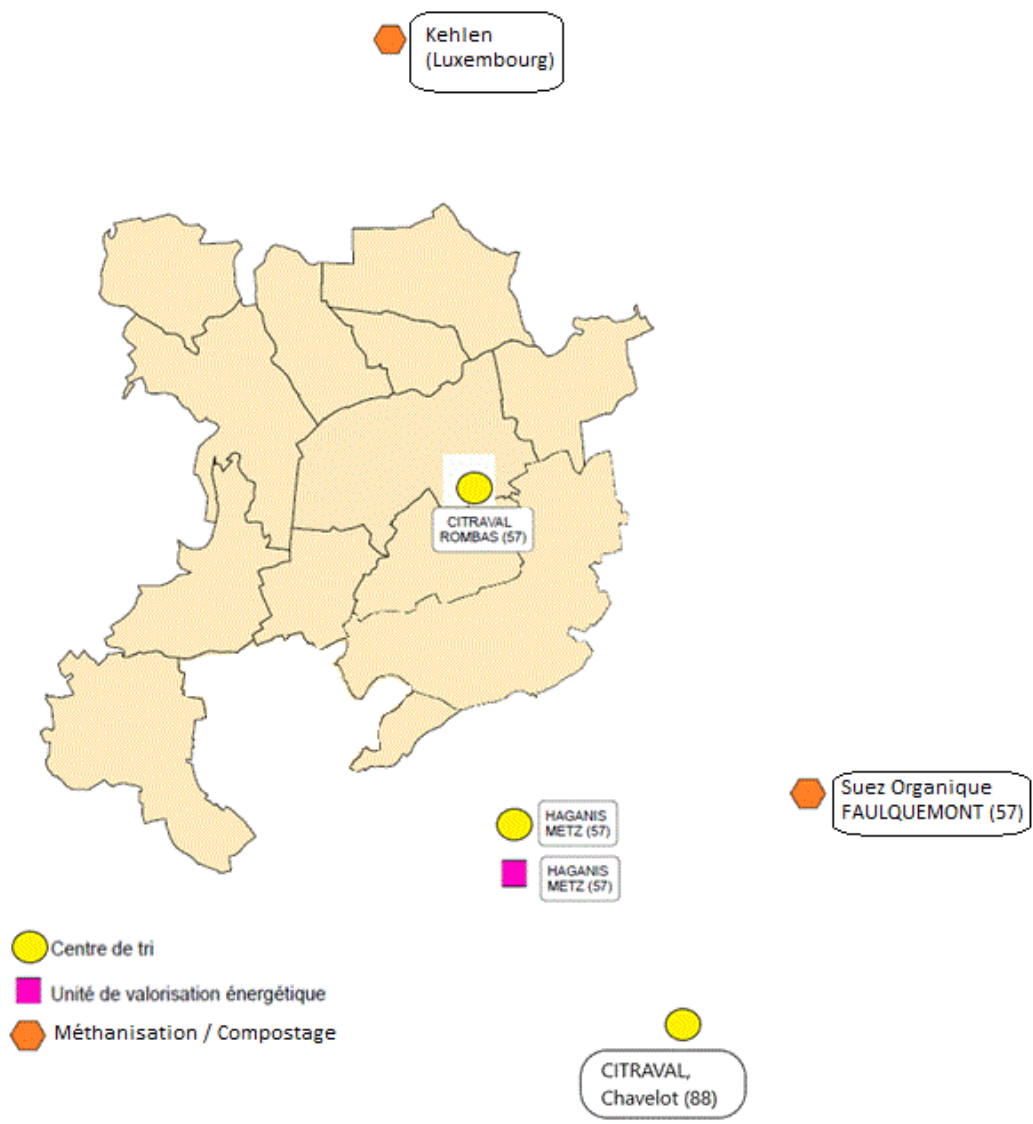
Depuis avril 2024, plus aucun déchet géré par la CCPOM n'est dirigé vers l'enfouissement, l'ensemble des déchets fait l'objet d'une valorisation matière ou énergétique.

5 - La valorisation – le traitement

Modes de valorisation des déchets















Les déchets ménagers et assimilés

Ordures ménagères 	Usine d'incinération des ordures ménagères		Valorisation énergétique	HAGANIS, Metz	Production de chaleur, d'électricité, de mâchefers
Emballages recyclables 	Transfert	CITRAVAL, Rombas,	Centre de tri ↓ Valorisation matière	CITRAVAL, Chavelot (88)	Acier, aluminium, PET clair, PET foncé, PEHD, papiers, cartons, briques alimentaires, refus de tri
Verre 	Conditionnement	HAGANIS, Metz (jusqu'au 31/03/2024)	Valorisation matière	Saint Menge (88)	Verre
CITRAVAL, Rombas (à partir du 01/04/2024)					
Papiers 	Conditionnement	CITRAVAL, Rombas,	Valorisation matière	Golbey (88)	Papier
Biodéchets 	Transfert	CITRAVAL, Rombas,	Méthanisation (jusqu'au 31/10/2024)	Kehlen, (Luxembourg)	Biogaz, compost
			Compostage (à partir du 01/11/2024)	Faulquemont	Compost
Objets encombrants 	Tri	Déchèterie	Valo. matière Valo. Énergétique (CSR)	Selon les filières de déchèterie	





Carte des sites de traitement des déchets ménagers et assimilés

Les déchets de déchèterie

Tout Venant	 TOUT-VENANT NON-INCINERABLE	Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)		Enfouissement	SUEZ, Montois La Montagne (57)
		Site de préparation de CSR		Valorisation énergétique	B+T Energy Champé (67)
Gravats	 DÉBLAIS / GRAVATS	Plateforme de recyclage		Valorisation	Tri Service Recyclage, Anderny (54)
					EGLOG, Talange (57)
Bois	 BOIS	Plateforme de préparation	EGLOG, Talange	Valorisation matière	KRONOSPAN (89)
			CITRAVAL, Rombas	Valorisation matière	KRONOSPAN (89)
Végétaux	 DÉCHETS VERTS	Transfert, broyage	EGLOG, Talange	Compostage	Saulnois compost SEDE, Vannecourt (57)
Mobilier	 MOBILIER	Plateforme de préparation		Valorisation matière	ECOMOBILIER
Ferraille	 MÉTAUX	Site de traitement		Valorisation	DERICHEBOURG Environnement, Woippy (57)
					CITRAVAL, Rombas (57)
DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)	 DEEE	Site de traitement		Valorisation matière	ENVIE 2E, Toul (54)
Carton	 CARTONS	Centre de tri		Valorisation	CITRAVAL, Rombas (57)
Déchets Ménagers Spéciaux	 DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIFIQUES (DMS)	Site de traitement		Traitement	CEDILOR, Malancourt La Montagne (57)
Pneus	 PNEUMATIQUES	Site de traitement		Valorisation	Gilles HENRY, Chaudeney Sur Moselle (54)
Huile moteur	 HUILES DE VIDANGE	Site de traitement		Traitement	Chimirec, Domjevin (54)
Huile végétale	 HUILES DE FRITURES	Site de traitement		Valorisation matière	QUATRA, Belgique
Piles	 PILES ET ACCUMULATEURS	Site de traitement		Valorisation matière	EURODIEUZE, Dieuze (57)
Lampes et néons	 LAMPES	Site de traitement		Valorisation matière	ARTEMISE, Vulaines (10)
Cartouches d'encre	 CARTOUCHES ENCRE	Site de traitement		Valorisation matière	PRINTERRE (69)

Batteries		Site de traitement	Traitement	CEDILOR, Malancourt La Montagne (57)
------------------	---	--------------------	------------	--

Présentation des équipements de traitement des déchets ménagers

	Unité de valorisation énergétique HAGANIS	Centre de tri CITRAVAL Chavelot
		
Mode d'exploitation	Prestation	Prestation
Capacité de traitement	120 000 tonnes	65 000 tonnes
Tonnage traité en 2024	117 581 t	65 000 tonnes
Performance	Performance énergétique : 99.4 %	Taux de tri : 78 % Taux de valorisation : 100 %
Production	Vapeur produite : 320 408 t Energie livrée (chaleur) : 227 609 MWh	65 000 t dont 50 900 t envoyés en recyclage
Sous-produits	Mâchefers : 18 806 t Métaux ferreux : 2 088 t Métaux non ferreux : 209 t Produits sodiques résiduels : 698 t Cendres : 1 297 t REFIOM (résidus d'épuration des fumées) : 1 303 t	Refus de tri : 0 t envoyée en ISDND 14 100 t envoyées pour valorisation énergétique (préparation de CSR ou Incinération avec récupération d'énergie)

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

Le marché de traitement des déchets passé en 2020 précise que le mode de traitement des déchets doit être de nature à respecter la hiérarchie des modes de traitement énoncée dans l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, et qui consiste à privilégier, dans l'ordre :

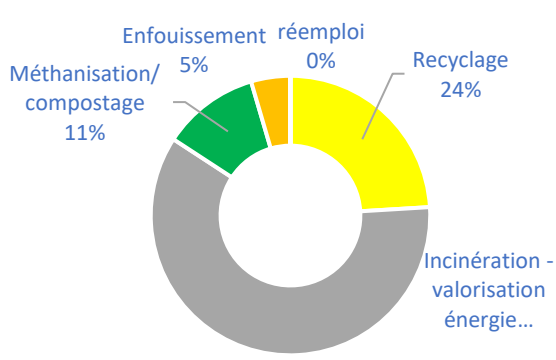
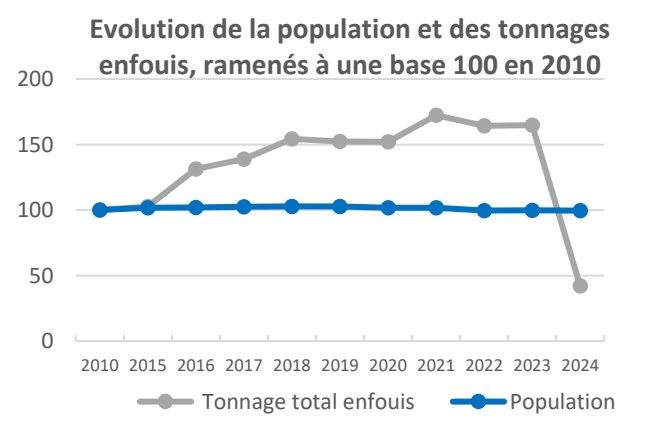
- a) La préparation en vue de la réutilisation,
- b) Le recyclage,
- c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- d) L'élimination.

Les ordures ménagères sont traitées par l'unité de valorisation énergétique (UVE) d'HAGANIS. La performance énergétique de l'UVE, supérieure à 90%, lui permet d'appartenir à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement des déchets à l'UVE (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La fin du recours à l'enfouissement pour le tout-venant de déchèterie permet de progresser dans la hiérarchie des modes de traitement et de faire en sorte que tous les déchets gérés par la CCPOM fassent l'objet d'une valorisation matière ou énergétique.

Le mode de collecte des encombrants permet de les diriger vers les déchèteries pour suivre un traitement et une valorisation via les éco-organismes Eco-mobilier (pour les meubles) et Ecosystem (pour les DEEE).

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement










<p>Taux de valorisation matière et organique</p>	<p>Valorisation des déchets ménagers non dangereux, non inertes</p>  <table border="1"> <caption>Valorisation des déchets ménagers non dangereux, non inertes</caption> <thead> <tr> <th>Mode de traitement</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Incineration - valorisation énergie...</td> <td>44%</td> </tr> <tr> <td>Recyclage</td> <td>24%</td> </tr> <tr> <td>Méthanisation/compostage</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>Enfouissement</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>réemploi</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>	Mode de traitement	Pourcentage	Incineration - valorisation énergie...	44%	Recyclage	24%	Méthanisation/compostage	11%	Enfouissement	5%	réemploi	0%																								
Mode de traitement		Pourcentage																																			
Incineration - valorisation énergie...	44%																																				
Recyclage	24%																																				
Méthanisation/compostage	11%																																				
Enfouissement	5%																																				
réemploi	0%																																				
<p>35.3 % Dont 24.1 % de valorisation matière</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.</i></p>																																					
<p>Taux de valorisation énergétique</p>	<p>Taux de valorisation globale</p> <p>La valorisation énergétique et matière est de 95.5 %</p>																																				
<p>60.2 % de valorisation énergétique Performance énergétique des installations : 92.1 %</p> <p>au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives</p>																																					
<p>Evolution des déchets enfouis</p>	<p>Evolution de la population et des tonnages enfouis, ramenés à une base 100 en 2010</p>  <table border="1"> <caption>Evolution de la population et des tonnages enfouis, ramenés à une base 100 en 2010</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tonnage total enfouis</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2010</td><td>100</td><td>100</td></tr> <tr><td>2015</td><td>105</td><td>100</td></tr> <tr><td>2016</td><td>130</td><td>100</td></tr> <tr><td>2017</td><td>140</td><td>100</td></tr> <tr><td>2018</td><td>155</td><td>100</td></tr> <tr><td>2019</td><td>155</td><td>100</td></tr> <tr><td>2020</td><td>155</td><td>100</td></tr> <tr><td>2021</td><td>170</td><td>100</td></tr> <tr><td>2022</td><td>165</td><td>100</td></tr> <tr><td>2023</td><td>165</td><td>100</td></tr> <tr><td>2024</td><td>45</td><td>100</td></tr> </tbody> </table>	Année	Tonnage total enfouis	Population	2010	100	100	2015	105	100	2016	130	100	2017	140	100	2018	155	100	2019	155	100	2020	155	100	2021	170	100	2022	165	100	2023	165	100	2024	45	100
Année		Tonnage total enfouis	Population																																		
2010	100	100																																			
2015	105	100																																			
2016	130	100																																			
2017	140	100																																			
2018	155	100																																			
2019	155	100																																			
2020	155	100																																			
2021	170	100																																			
2022	165	100																																			
2023	165	100																																			
2024	45	100																																			
<p>-58 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2023 et 2024.</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025.</i></p> <p>Suite au changement du mode de traitement du tout-venant de déchèterie, on constate une baisse très importante du tout-venant enfouis, après plusieurs années d'augmentation.</p>																																					

6 – Les flux et tonnages annuels

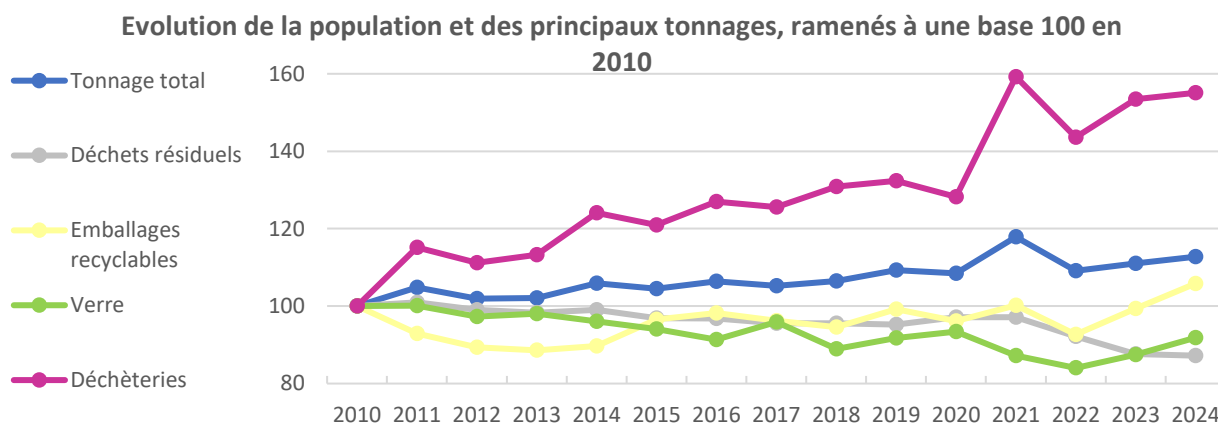
33 397 tonnes

C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2024 soit 631.7 kg de déchets par habitant.

En 2023, ce sont 32 889 tonnes, soit 621 kg de déchets par habitant qui avaient été produits.

<p>Ordures ménagères résiduelles</p>	<p>Emballages recyclables</p>	<p>Verre</p>
<p> 13 574 t en 2024 256.8 kg/hab/an 13 644 t en 2023 257.7 kg/hab/an</p>	<p> 2 576 t en 2023, 48.7 kg/hab/an 2 419 t en 2023 45.7 kg/hab/an</p>	<p> 1 552 t en 2024, 29.4 kg/hab/an 1 478 t en 2023 27.9 kg/hab/an</p>
<p>Papiers</p>	<p>Objets encombrants</p>	<p>Biodéchets</p>
<p> 32 t en 2024, 0.6 kg/hab/an 40 t en 2023 0.8 kg/hab/an</p>	<p> Compris dans les tonnages de déchèterie</p>	<p> 60 t en 2024 (sur 4 communes) 46.7 t en 2023 (sur 4 communes)</p>
<p>Déchèteries</p>	<p>Déchets verts des communes</p>	<p>Textiles</p>
<p> 14 842 t en 2024, 280.8 kg/hab/an 14 688 t en 2023 277.5 kg/hab/an</p>	<p> 681 t en 2024 534 t en 2023</p>	<p> 80 t en 2024, 1.5 kg/hab/an 40 t en 2023 0.8 kg/hab/an</p>

Evolution de la production de déchets



Entre 2010 et 2024, on constate une augmentation de 14 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits.

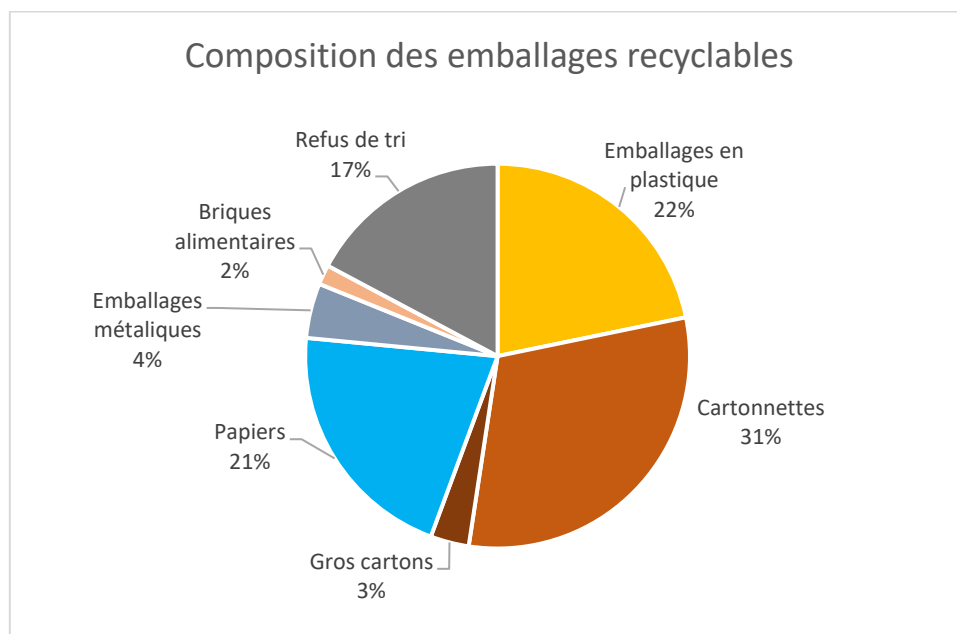
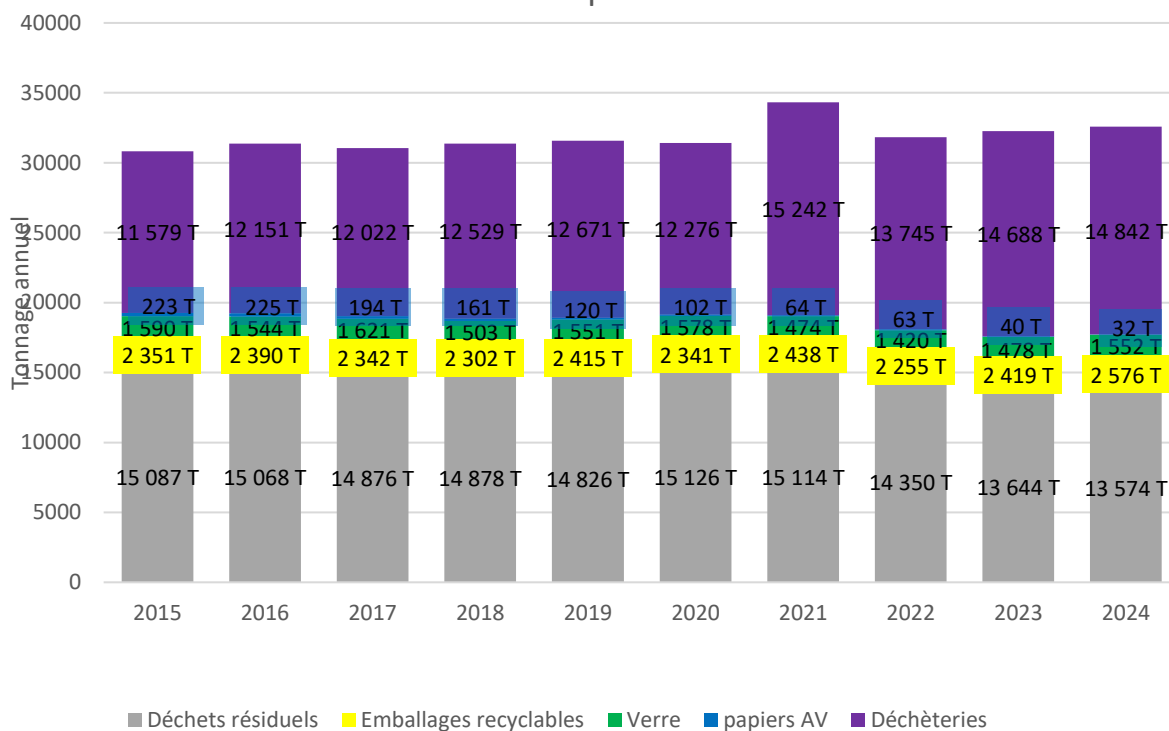
La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Commentaire :

Pour les ordures ménagères résiduelles, on observe une légère baisse entre 2023 et 2024, qui fait suite à une baisse importante depuis 2021. La production d’ordures ménagères par habitant a ainsi diminué de 36.7 kg/hab/an depuis 2010.

On observe également une augmentation significative des emballages ménagers triés entre 2023 et 2024 : +157 tonnes d’emballages triés, soit +3 kg/hab/an.

Evolution de la production de déchets

















Les emballages collectés contiennent 17.2 % de taux de refus de tri, soit 448 tonnes, traités par valorisation énergétique comme combustible solide de récupération (CSR).






Les déchèteries

14 842 tonnes collectées en déchèteries en 2024, soit 280.8 kg de déchets par habitant.

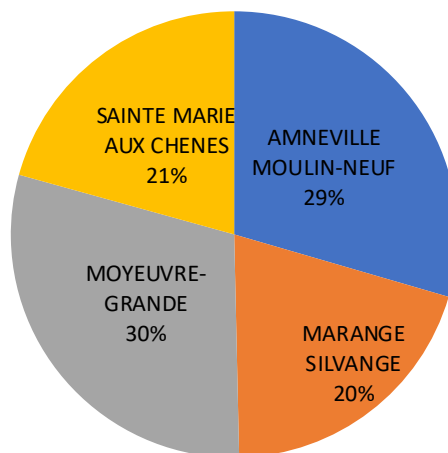
En 2023, 14 688 tonnes collectées, soit 277.5 kg de déchets par habitant.

Suite à la mise en place de nouvelles filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), 19 catégories de déchets sont collectées en déchèteries :

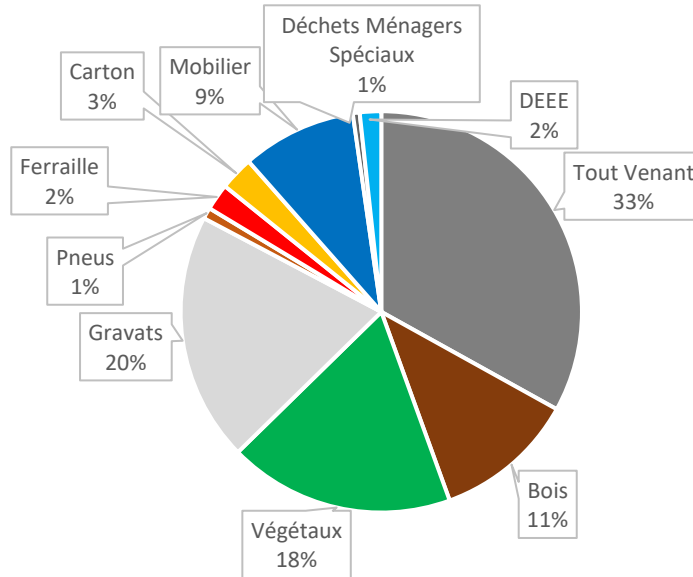
Déchets	Tonnes 2024	% de déchèterie	Evolution par rapport à 2023
Tout Venant  TOUT-VENANT NON-INCINERABLE	4 892 T	32.96 %	-7.8 %
Gravats  DÉBRAIS / GRAVATS	2 968 T	20%	-3.5 %
Déchets verts  DÉCHETS VERTS	2 695 T	18.2%	12.3%
Bois  BOIS	1 687 T	11.37%	2.1%
Mobilier - maison  MOBILIER	1 365 T	9.2%	10%
Ferraille  MÉTAUX	317 T	2.1%	16.4%
Carton  CARTONS	403 T	2.7%	47.2%
DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)  DEEE	254.9 T	1.7%	19.2%
Pneus  PNEUMATIQUES	133 T	0.9%	-10%
Déchets Ménagers Spéciaux  DÉCHETS DIFFÉRS SPÉCIFIQUE (DMS)	82 T	0,5%	12.4%
Huile moteur  HUILES DE VIDANGE	30 T	0,2%	4.2%
Huile végétale  HUILES DE FRITURES	3.51 T	0,02%	-2.9%
Piles  PILES ET ACCUMULATEURS	2 T	0,01%	3.8%
Lampes et néons  LAMPES	1,36 T	0,01%	-6.2%

Cartouches d'encre	 CARTOUCHES ENCRE	0,1 T	0,00%	-56.5%
Batteries	 BATTERIES AUTOMOBILES	0	0%	
Articles de sports et loisirs	 ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS	4.45 T	0.03%	
Jeux, jouets	 PETITS JOUETS	2.2 t	0.02%	
Articles de bricolage et jardinage thermiques	 MACHINES BRICO / JARDIN THERMIQUES	1.6 T	0.01 %	

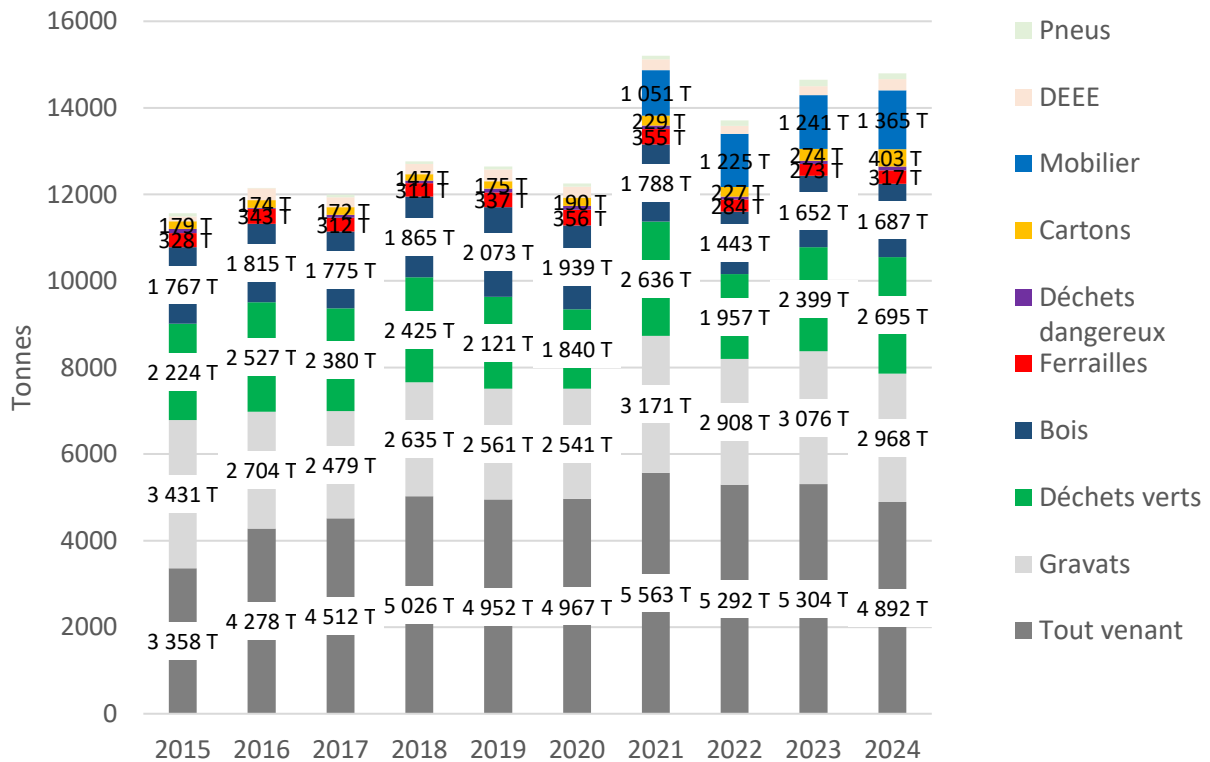
Répartition des tonnages par déchèterie



Principaux flux collectés en déchèterie



Evolution des flux collectés en déchèterie



7 - Les coûts - financement

Le compte administratif

2024 (opérations réelles du 01/01 au 31/12/2024)	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	7 846 834.51 €	7 734 538.76 €
Budget d'investissement	102 529.16 €	440 584.66 €

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de 6 679 803 €.

Le taux de TEOM est de 11.11% pour l'année 2024, et n'a pas évolué depuis 2018 (passage de 12.11 % à 11.11 % en 2018).

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Nature prestation	Nom de l'entreprise	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC- 2023	Montant annuel des prestations en K€ TTC- 2024	Evolution n/n-1
Collecte des ordures ménagères résiduelles (PAP + AV), entretien PAV	Nicollin	Marché Public 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/03/2025	1 514,12	1 541,23	1,79%
Traitement des OMR	Haganis	MP 5 ans	31/12/2026	1 847,10	1 853,24	0,33%
Collecte des verres/papiers/ emballages en PAP et AV et biodéchets	Citraval	MP 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/03/2025	946	1025,67	8,42%
Location des Tubes	RECYBIO	MP 15 mois+ 7 mois + nouveau marché	31/04/2027	47,09	47,1	0,02%
Traitement des biodéchets	RECYBIO	MP 15 mois+ 7 mois	31/10/2024	4,11	4,34	32,44%
	SUEZ Organique	Contrat	01/11/2025		1,1	
Conditionnement du verre	Haganis	MP 1 an renouvelable	Prolongé jusqu'au 31/03/2024	25,15	6,66	-24,93%
	CITRAVAL	MP 1 an renouvelable	31/03/2027		12,22	

Tri, conditionnement et reprise des emballages ménagers	Citraval	MP 1 an renouvelable	31/12/2024	502,74	532,59	5,94%
Conditionnement et reprise des papiers collectés en PAV	Citraval	MP 1 an renouvelable	31/03/2027	0	0	
Collecte des encombrants	EICLOR	Contrat	31/12/2024	13,6	13,04	-4,12%
Gestion des déchèteries / Location bennes/ Enlèvement et transport	Nicollin	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Prolongé jusqu'au 31/03/2024	747,67	171,51	-21,10%
	CITRAVAL	MP 5 ans	01/04/2029		418,4	
Enfouissement du tout venant	SUEZ	MP1 an, renouvelable 2 fois	Prolongé jusqu'au 31/03/2024	1044,15	264	-12,34%
	CITRAVAL	MP 5 ans	01/04/2029		651,29	
Compostage déchets verts	SEDE Env't	MP 1 an, renouvelable 2 fois	01/04/2029	64,34	88,41	37,41%
Traitement des gravats	Tri Service Recyclage	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Prolongé jusqu'au 31/03/2024	16,03	3,11	5,49%
	EGLOG	MP 5 ans	01/04/2029		13,8	
Valorisation de la ferraille (recettes)	DERICHEBOURG	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Prolongé jusqu'au 31/03/2024	56,23	12,73	10,62%
	CITRAVAL	MP 5 ans	01/04/2029		49,47	
Valorisation des cartons (recettes)	CITRAVAL	MP 5 ans	01/04/2029	6,7	39,3	486,57%
Traitement du bois	EG LOG	MP1 an, renouvelable 2 fois	Prolongé jusqu'au 31/03/2024	94,84	24,19	-92,28%
	CITRAVAL (recettes)	MP 5 ans	01/04/2029		-16,87	
Traitement des DMS et bidons vides	Cedilor	MP 5 ans	01/04/2029	23,85	46,52	95,05%
Valorisation de huiles végétales (recettes)	QUATRA	Convention		0,47	0,35	-25,53%
			Total hors recettes	6 890,79	6 718,42	-2,50%

Le coût du service

120.12 € TTC/habitant *

c'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2024

-11.3 % par rapport à 2023.

Cette évolution s'explique en partie par le renouvellement des marchés de gestion des déchèteries, qui a permis une baisse des coûts d'exploitation et un nouveau mode de traitement du tout-venant, par Combustible solide de récupération, non soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

En 2024, les recettes de vente des matériaux et les soutiens de CITEO ont été plus importants qu'en 2023, dû à une meilleure performance de valorisation des plastiques.

**coût aidé, issu de la matrice des coûts 2024, représente le coût du service sur l'année, déduction faite des recettes perçues. Il ne s'agit pas du montant réellement payé par les usagers, qui se fait par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comprise dans le montant de la Taxe Foncière.*

Les recettes

Pour le financement du service, la CCPOM perçoit différentes recettes.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 6 679 803 €.
- Régie vente de composteurs, cartes de déchèterie : 4 490 €.
- Facturation de la collecte aux entreprises extérieures (chantier ponctuel) : 2 844.25 €.
- Soutiens des éco-organismes : 952 733.69 €
dont :
 - CITEO emballages ménagers : 852 295 €
 - CITEO papiers : 47 912.74 €
 - VALDELIA : 20 792.70 €
 - OCAD3E : 18 819.40 €
 - ECODDS : 5 987.01 €
 - Refashion : 4 550 €
 - ECOLOGIC : 1 600 €
 - Eco-Maison : 776.84 €
- Recettes de vente de matériaux : 252 212.85 €
dont :
 - Emballages ménagers : 96 531.88 €
 - Papiers : 2 657.55 €
 - Ferraille de déchèterie : 62 447.89 €
 - Cartons de déchèterie : 39 814.89 €
 - Bois de déchèterie : 16 867.96 €
 - Verre : 33 541.68 €
 - Huiles végétales de déchèterie : 351 €

La matrice des coûts

La Matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

La Matrice des coûts permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration de charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables, ou encore de recettes non prises en compte car ne correspondant pas à l'année concernée. Au final, le coût sera donc différent du résultat du compte administratif.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS									Total
	OMR	Verre	RSOM - Multimatériaux	Déchets des déchèteries	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets Verts des collectivités	Gestion de proximité	
Charges de structure	63 200 €	6 415 €	31 333 €	44 277 €	241 €	0 €	1 150 €	591 €	466 €	147 673 €
Communication	22 674 €	2 301 €	11 241 €	10 853 €	86 €	0 €	413 €	212 €	167 €	47 947 €
Prévention	3 194 €	365 €	614 €	2 794 €	0 €	19 €	27 €	- €	24 018 €	31 031 €
Pré-collecte	171 572 €	179 132 €	274 405 €	- €	- €	- €	33 480 €	9 471 €	- €	668 061 €
Collecte	1 401 143 €	133 580 €	838 610 €	216 470 €	12 359 €	- €	- €	4 904 €	- €	2 607 065 €
Transfert/Transport	- €	17 892 €	- €	332 097 €	- €	- €	- €	- €	- €	349 989 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	16 092 €	- €	16 092 €
Tri et conditionnement	- €	- €	502 944 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	502 944 €
Compostage	- €	- €	- €	67 027 €	- €	- €	- €	- €	- €	67 027 €
Méthanisation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 783 €	- €	- €	4 783 €
Autre valorisation matière ou énergie	- €	- €	- €	21 378 €	- €	- €	- €	- €	- €	21 378 €
Stockage de déchets non dangereux	- €	- €	- €	239 697 €	20 €	- €	- €	- €	- €	239 717 €
Traitement des inertes	- €	- €	- €	16 033 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 033 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	47 965 €	- €	- €	- €	- €	- €	47 965 €
CSR	- €	- €	- €	617 284 €	52 €	- €	- €	- €	- €	617 336 €
[REG] Collecte / transport	- €	- €	- €	- €	- €	- €	21 059 €	- €	- €	21 059 €
TOTAL CHARGES	1 661 783 €	339 686 €	1 659 148 €	1 615 875 €	12 759 €	19 €	60 912 €	31 270 €	24 651 €	5 406 103 €
Matériaux	- €	33 542 €	99 189 €	119 299 €	- €	- €	- €	- €	- €	252 030 €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 315 €	5 315 €
Tous soutiens des sociétés agréées	32 022 €	14 718 €	868 770 €	47 195 €	4 €	3 800 €	- €	- €	- €	966 509 €
Reprises des subventions d'investissement	512 €	483 €	490 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 485 €
TOTAL PRODUITS	32 534 €	48 742 €	968 450 €	166 494 €	4 €	3 800 €	- €	- €	5 315 €	1 225 339 €
TVA acquittée	320 160 €	7 226 €	9 942 €	135 807 €	702 €	0 €	3 559 €	2 441 €	1 862 €	481 698 €
TEOM	6 682 617 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 682 617 €
Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur	2 883 €	- €	1 420 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 304 €
TOTAL CONTRIBUTIONS	6 685 500 €	- €	1 420 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 686 920 €
REG incinération / énergie	1 684 768 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 684 768 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Coûts annuels

Coût aidé HT	3 314 016 €	290 944 €	690 698 €	1 449 381 €	12 755 €	-3 781 €	60 912 €	31 270 €		5 865 532 €
Coût aidé TTC	3 634 176 €	298 170 €	700 640 €	1 585 188 €	13 456 €	-3 781 €	64 471 €	33 711 €		6 347 230 €

Coûts par habitant

Coût aidé HT	63 €	6 €	13 €	27 €	0 €	-0 €	1 €	1 €		111,0 €
Coût aidé TTC	69 €	6 €	13 €	30 €	0,25 €	-0,07 €	1,22 €	0,64 €		120,12 €

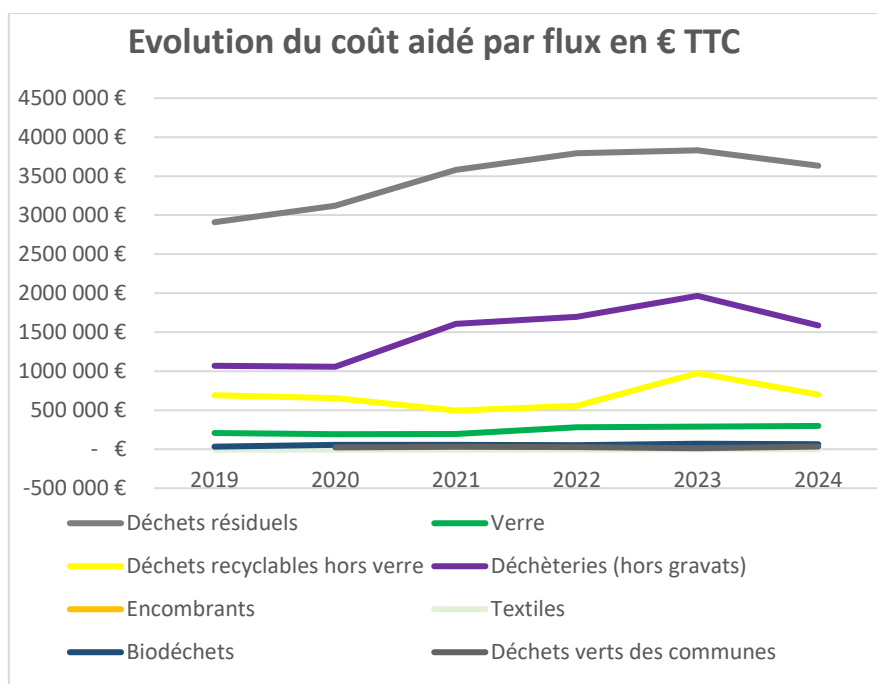
Coûts par tonne

Coût aidé HT	244 €	188 €	265 €	122 €	12 755 €	-47 €	535 €	46 €	0 €	192 €
Coût aidé TTC	268 €	192 €	269 €	134 €	13 456 €	-47 €	566 €	50 €	0 €	208 €

Le coût aidé est celui qui reste à la charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente d'énergie et de matières), les soutiens des éco-organismes et subventions.

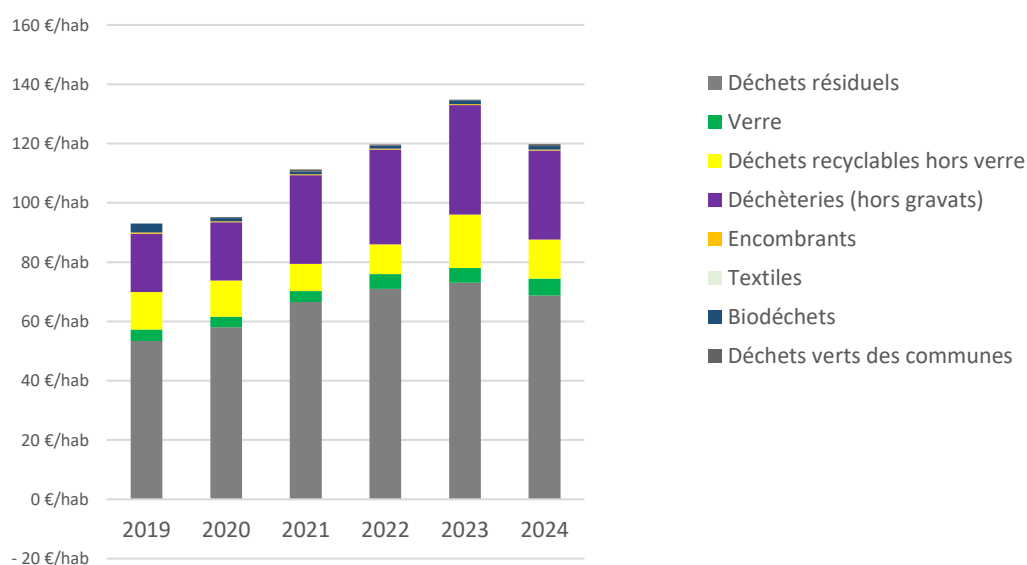
Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets

Données issues des matrices 2019 ; 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024.

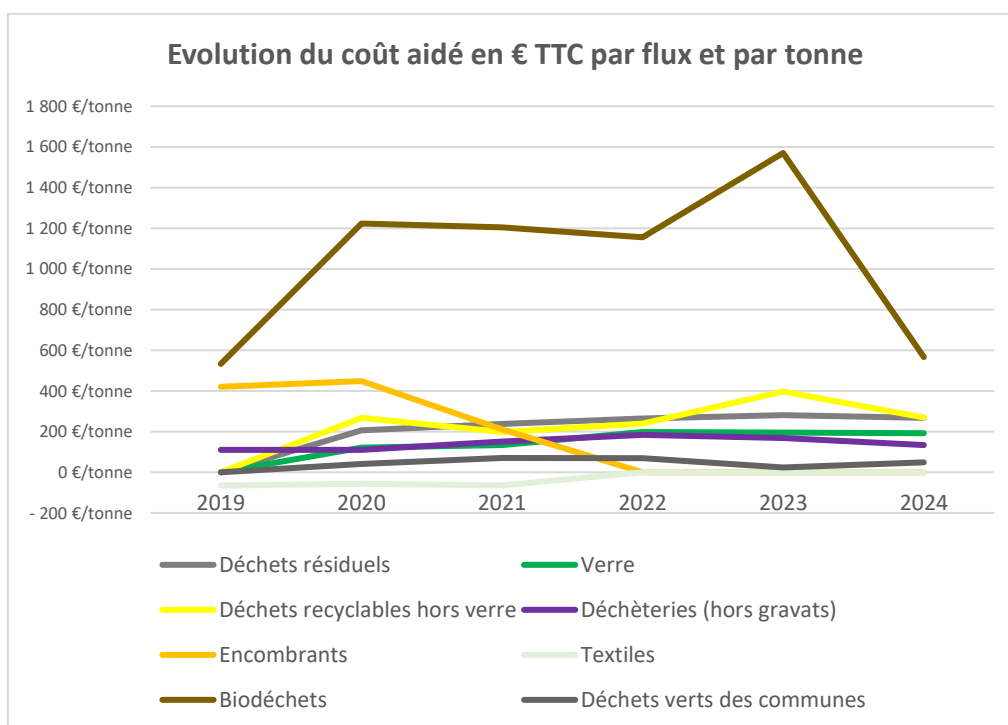


Coût aidé € TTC	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchètes (hors gravats)	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	2 909 617 €	209 518 €	691 765 €	1 070 058 €	25 435 €	- 5 373 €	32 685 €		4 933 706 €
2020	3 122 035 €	192 393 €	653 207 €	1 057 044 €	18 530 €	- 5 245 €	56 283 €	21 439 €	5 115 686 €
2021	3 582 087 €	195 490 €	495 012 €	1 607 132 €	19 003 €	- 5 308 €	53 867 €	32 122 €	5 979 404 €
2022	3 795 506 €	280 525 €	556 137 €	1 696 618 €	14 049 €	- 5 394 €	51 664 €	24 942 €	6 414 047 €
2023	3 831 065 €	287 729 €	975 736 €	1 965 459 €	14 201 €	- 600 €	70 218 €	12 400 €	7 156 208 €
2024	3 634 176 €	298 170 €	700 640 €	1 585 188 €	13 456 €	- 3 781 €	64 471 €	33 711 €	6 347 230 €

Evolution du coût aidé en € TTC par flux et par habitant



Coût aidé €TTC/hab.	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	53 €/hab	4 €/hab	13 €/hab	20 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	3 €/hab	0 €/hab	91 €/hab
2020	58 €/hab	4 €/hab	12 €/hab	20 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	1 €/hab	0 €/hab	95 €/hab
2021	67 €/hab	4 €/hab	9 €/hab	30 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	1 €/hab	1 €/hab	111 €/hab
2022	71 €/hab	5 €/hab	10 €/hab	32 €/hab	0,26 €/hab	-0,10 €/hab	0,96 €/hab	0,46 €/hab	119,3 €/hab
2023	73 €/hab	5 €/hab	18 €/hab	37 €/hab	0,27 €/hab	-0,01 €/hab	1,33 €/hab	0,23 €/hab	135,4 €/hab
2024	69 €/hab	6 €/hab	13 €/hab	30 €/hab	0,25 €/hab	-0,07 €/hab	1,22 €/hab	0,64 €/hab	120,12 €/hab



Coût aidé €TTC/tonne	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclable s hors verre	Déchèteies (hors gravats)	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	196 €/t	135 €/t	273 €/t	110 €/t	533 €/t		171 €/t
2020	206 €/t	122 €/t	267 €/t	110 €/t	1 224 €/t	41 €/t	174 €/t
2021	237 €/t	134 €/t	198 €/t	151 €/t	1 205 €/t	70 €/t	197 €/t
2022	264 €/t	198 €/t	240 €/t	184 €/t	1 155 €/t	69 €/t	231 €/t
2023	281 €/t	195 €/t	397 €/t	169 €/t	1 570 €/t	23 €/t	240 €/t
2024	268 €/t	192 €/t	269 €/t	134 €/t	566 €/t	50 €/t	208 €/t

Remarque :

Les coûts de collecte et traitement des déchets verts des communes étaient intégrés dans le coût de gestion des déchèteies en 2019.

Comparaison avec les valeurs de référence

Coût aidé en €HT/habitant	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteries (hors gravats)	Tous flux (y compris autres flux)
Coût 2024 CCPOM	63€	6 €	13 €	27 €	111 €
Moyenne référentiel Grand Est urbain 2023	64 €	2.4 €	17.8 €	23.3 €	114.9 €
Moyenne référentiel national 2023 de même typologie d'habitat	62.2 €	2.2 €	15.7 €	23.8 €	116.3 €
Ecart par rapport au référentiel Grand Est	-1.56 %	150 %	-27 %	15.9 %	-3.4 %

8 - Perspectives pour l'année suivante

Relance des marchés

Fin 2024, les marchés de tri et reprise des emballages ménagers recyclables et les marchés de collecte ont été relancés, pour un démarrage respectif au 1^{er} janvier et 1^{er} avril 2025.

Le marché de collecte comprend 2 lots :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte ;
- La collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, du papier, du verre et des biodéchets en apport volontaire.

Création d'une nouvelle déchèterie

Dans le cadre du développement du projet des Portes de l'Orne, l'actuelle déchèterie d'Amnéville doit être déplacée. Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours pour pouvoir débiter les travaux.

La mise en service de la future déchèterie est prévue pour le 2^{ème} semestre 2026.